

CREMAILLERES DE DIRECTION RESISTANCE AUX CHOCS DE LA DENTURE

Page 1/5

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. PRINCIPE	1
3. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	2
3.1. APPAREILLAGE	2
3.2. ÉNERGIE APPLIQUÉE	2
3.3. MODE OPÉRATOIRE	3
4. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	3
ANNEXE	4
5. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	5
5.1. HISTORIQUE	5
5.2. DOCUMENTS CITÉS	5
5.3. EQUIVALENT À :	5
5.4. CONFORME À :	5
5.5. MOTS CLEFS	5

1.OBJET

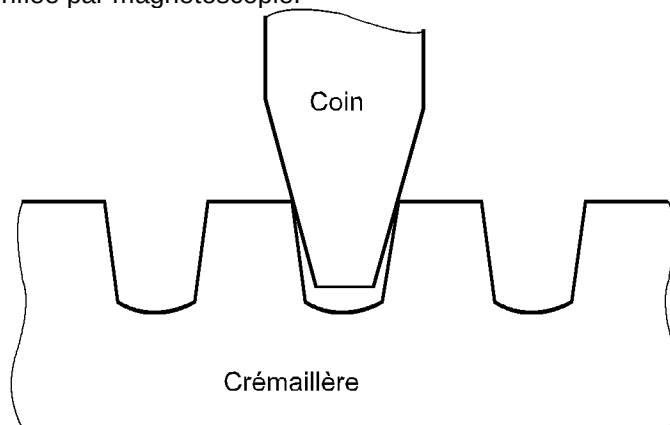
La présente spécification a pour objet la définition des caractéristiques techniques de résistance aux chocs auxquelles doivent répondre les dentures de crémaillères de direction.

2.PRINCIPE

L'essai consiste à écarter deux dents à l'aide d'un coin que vient frapper par chocs successifs une masse à énergie variable tombant d'une hauteur constante.

Cet essai doit être réalisé sur pièces finies, usinées et traitées avec les moyens de série.

L'absence de fissures est vérifiée par magnétoscopie.



3. PRESCRIPTIONS GENERALES

3.1. APPAREILLAGE

La crémaillère propre et sèche est immobilisée horizontalement sur 2 vés, denture tournée vers le haut. Un coin, défini en annexe, guidé verticalement au droit d'un des vés, est placé entre les deux dents à tester. Une masse variable constituée de charges modulaires, tombe par gravité d'une hauteur constante sur le coin.

3.2. ENERGIE APPLIQUEE

3.2.1. NIVEAU D'ENERGIE : DEFINITION, OBTENTION

La variation d'énergie, à hauteur de chute constante de 225 mm, est assurée par la variation du poids de la masse tombante.

On définit ainsi 8 niveaux d'énergie.

3.2.2. FACTEUR DE REPETITION

A chaque niveau d'énergie on associe un facteur de répétition au nombre de coups frappés.

Niveaux d'énergie	Masse (en kg)	Energie (en joules)	Facteur de répétition (chocs cumulés)
1	10,338	22,8	3
2	12,783	28,2	3
3	15,228	33,6	3
4	17,673	39,0	3
5	20,118	44,4	3
6	22,563	49,8	3
7	25,008	55,2	3
8	27,503	60,7	6

3.2.3. EXPRESSION DE LA RESISTANCE AUX CHOCS DE LA DENTURE

Elle est exprimée :

- Par la lettre E, suivie de 2 chiffres lorsque la résistance aux chocs est déterminée par la méthode dite "à chocs cumulés" (voir § Déroulement de l'essai).
Le premier chiffre indique le niveau d'énergie, le second le facteur de répétition.
- Par la lettre N, suivie d'un chiffre lorsque la résistance aux chocs est déterminée par la méthode dite "à choc unique" (voir § Déroulement de l'essai). Ce chiffre indique le niveau d'énergie.

Exemples :

